

L'accompagnement des RPE par la Caf de l'Essonne

La Caf délivre l'agrément aux Relais Petite Enfance et apporte un soutien financier ainsi qu'un accompagnement dans leur déploiement sur l'ensemble du département.

L'objectif est de garantir la qualité de l'accueil individuel offerte aux familles par les assistants maternels et les gardes à domicile.

Les animatrices intègrent le réseau RPE de l'Essonne coordonné par la Caf. Ce réseau favorise la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les relais assistants maternels sur le territoire.

Ainsi, le travail en réseau permet :

- des échanges sur les pratiques professionnelles en vue de leurs harmonisations,
- un accompagnement des animateurs dans leur posture et leur mission,
- la professionnalisation des animateurs et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle départementale (Pmi, Direccte, Fepem, Iperia),
- la valorisation des actions des Rpe en vue d'une éventuelle mutualisation des expériences et le développement de partenariat entre professionnels.



2 relais pour 14 communes

RPE Libellule

01 64 90 65 67

rpe-libellule@cc-paysdelimours.fr

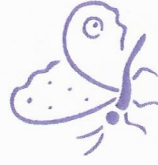


Boullay-les-Troux
Forges-les-Bains
Limours
Fontenay-lès-Briis
Pecqueuse

RPE Papillon

01 64 90 65 66

rpe-papillon@cc-paysdelimours.fr



Angervilliers
Briis-sous-Forges
Courson-Monteloup
Gometz-la-Ville
Janvry
Les Molières
Saint-Jean de Beauregard
Saint-Maurice-Montcouronne
Vaugrigneuse



615 rue Fontaine de Ville
91640 Briis-sous-Forges
01 64 90 79 00

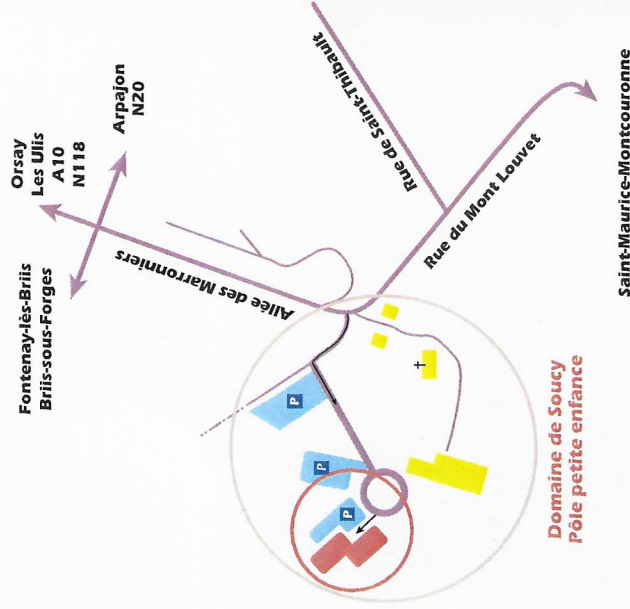
www.cc-paysdelimours.fr



RELAIS
PETITE
ENFANCE



Informations pratiques



Bureaux des Relais Petite Enfance

Communauté de Communes du Pays de Limours
Pôle petite enfance
2/4 rue du Mont Louvet
Domaine de Soucy
91640 Fontenay-lès-Briis



RPE Libellule
01 64 90 65 67

RPE Papillon
01 64 90 65 66

Les missions des RPE

Lieux d'information, de rencontre et d'échanges sur l'accueil du jeune enfant, les Relais Petite Enfance (RPE), anciennement appelés Relais Assistants Maternels (RAM), sont destinés aux parents-employeurs, aux assistants maternels et aux gardes à domiciles.

Après des Familles

- Information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Information, accompagnement et orientation sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié).
- Organisation de temps d'information et d'échanges sur le développement et l'éveil du jeune enfant.
- Information sur les lieux de ressources destinés aux parents (bibliothèques, ludothèques).



Après des assistants maternels

SOUTIEN ET INFORMATION DANS L'EXERCICE DE LEUR PROFESSION

- Information et accompagnement sur le développement et l'accueil du jeune enfant.
- Échanges de pratiques entre professionnels.
- Informations sur les dispositifs de formation, la prise en charge des coûts et les modalités de remplacements.

SOUTIEN ET INFORMATION SUR LEUR STATUT PROFESSIONNEL

- Les droits et obligations.
- La convention collective.
- Le contrat de travail.
- Les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession.
- Les démarches administratives avec Pôle Emploi, le droit du travail et la retraite.

Après des enfants

Participation à la socialisation et l'éveil des enfants sous la responsabilité et la participation active de son assistant maternel.